

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

L' Abeille.

7me Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. "

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 22 MARS 1859.

No. 14.

LA PRIÈRE.

Le roi brillant du jour, se couchant dans sa gloire,
Descead avec lenteur de son char de victoire.
Le nuage éclatant qui le cache à nos yeux
Conserve en sillons d'or sa trace dans les cieux,
Et d'un reflet de pourpre inonde l'étendue.
Comme une lampe d'or dans l'azur suspendue,
La lune se balance aux bords de l'horizon;
Ses rayons affaiblis dorment sur le gazon,
Et le voile des nuits sur les monts se délie :
C'est l'heure où la nature, un moment recueillie,
Entre la nuit qui tombe et le jour qui s'enfuit,
S'élève au Créateur du jour et de la nuit,
Et semble offrir à Dieu, dans son brillant langage,
De la création le magnifique hommage.
Voilà le sacrifice immense, universel !
L'univers est le temple, et la terre est l'autel ;
Les cieux en sont le dôme ; et ces astres sans ombre,
Ces feux demi-voilés, pâle ornement de l'ombre,
Dans la voûte d'azur avec ordre semés,
Sont les sacrés flambeaux pour ce temple allumés.
Et ces nuages qu'un jour mourant colore,
Et qu'un souffle léger, du couchant à l'aurore,
Dans les plaines de l'air repliant mollement,
Roule en flocons de pourpre aux bords du firmament,
Sont les flots de l'encens qui monte et s'évapore
Jusqu'au trône du Dieu que la nature adore.
Mais ce temple est sans voix. Où sont les saints
[concerts ?]
D'où s'élèvera l'hymne au Roi de l'univers ?
Tout se tait : mon cœur seul parle dans ce silence.
La voix de l'univers, c'est mon intelligence ;
Sur les rayons du soir, sur les ailes du vent,
Elle s'élève à Dieu comme un parfum vivant ;
Et donnant un langage à toute créature,
Prête pour l'adorer mon âme à la nature.
Seul invoquant ici son regard paternel,
Je remplis le désert du nom de l'Éternel ;
Et celui qui, du sein de sa gloire infinie,
Des sphères qu'il ordonne écoute l'harmonie,
Écoute aussi la voix de mon humble raison,
Qui contemple sa gloire et murmure en son nom.

DE LA MARTINE.

Le Capitaine Caraïbe.

De tous les peuples indigènes de l'Amérique, aucun n'a égalé en audace, en valeur, en courage, les Caraïbes, terreur de leurs voisins, redoutés même par les Européens qui, ne pouvant les soumettre, les ont exterminés. Les Caraïbes ne semblaient nés que pour la guerre ; c'était vers la guerre que, dès la plus tendre enfance, ils tournaient leurs pensées ; le titre de vaillant était pour eux le plus noble des titres, et, pour le mériter, ils s'exposaient à tous les dangers, bravaient toutes les souffrances, se faisaient un jeu de la douleur et de la mort. Un Caraïbe ne pouvait

même, quels que fussent son rang, son pouvoir, ou sa naissance, prendre le titre de Capitaine qu'après avoir subi les plus terribles épreuves. Soumis à l'ordre et à la discipline qui décuplent les forces, instruits dans les arts, doués de mœurs moins féroces, guidés par une politique humaine, les Caraïbes auraient subjugué l'Amérique ; mais non moins cruels que les tigres de leurs forêts, ignorants, perfides, sauvages, ne connaissant d'autre loi que leurs caprices, d'autre droit que la force, d'autre puissance que la nécessité, méprisant la mort pour eux-mêmes et la donnant sans remords à leurs ennemis, ils n'attaquaient des nations plus faibles ou moins guerrières que pour répandre le sang ; ils ne répandaient le sang que pour s'en rassasier.

Quand un Caraïbe aspirait au rang de capitaine, il commençait par se faire un parti soit dans sa famille, soit parmi ses amis. S'il pouvait réunir une centaine d'hommes qui, gagaés par ses promesses, se montrassent disposés à le reconnaître pour chef, il préparait un grand festin auquel il invitait les Caciques et les premiers personnages de sa nation. Le repas terminé, il faisait l'éloge de ses qualités, de son courage et de ses exploits ; il disait combien il avait tué d'ennemis, montrait leurs dépouilles et finissait par demander à être admis au nombre des Caciques. Dès que ceux-ci avaient exprimé leur consentement, on le soumettait à diverses épreuves préliminaires.

Voici la première : on le dépouillait de ses vêtements ; puis debout au milieu de la case, il subissait la plus cruelle flagellation de la main de tous les Caciques. Le bruit seul des coups troublait le silence qui régnait dans l'assemblée tant que durait l'opération ; chacun, l'œil fixé sur le patient, prêtait l'oreille la plus attentive ; s'il lui échappait le moindre cri, le plus léger soupir, ou même quelque signe qui le montrât sensible à la douleur, il était sur-le-champ déclaré indigne de l'honneur auquel il aspirait, et on lui refusait celui de tenter les autres épreuves. Dans le cas contraire, on le comblait d'éloges et, lorsque les plaies étaient pansées, le banquet recommençait, il y tenait la

première place et l'on fixait un jour pour une réunion nouvelle. On avait seulement la précaution de l'éloigner assez pour donner aux blessures le temps de guérir et de se cicatriser.

Au jour indiqué, on suspendait un hamac au toit de la case ou entre deux arbres, et l'on y faisait entrer l'aspirant qui s'y couchait dans la position qui lui plaisait le plus. On relevait ensuite sur lui les bords du hamac, et on les assujétissait autour de son corps avec trois attaches, l'une au-dessus des épaules, l'autre à la ceinture et la troisième à la cheville. Cela fait, chaque capitaine soulevait un coin de l'étoffe repliée et y introduisait un étui plein de fourmis voraces, dont les cruelles morsures couvrent en un instant d'une seule plaie tout le corps de l'ennemi qu'elles attaquent. Il fallait, pour se tirer avec honneur de cette seconde épreuve, que le patient se laissât dévorer sans faire un mouvement ni se plaindre ; heureusement la durée de cette épreuve était courte et, à l'expiration du temps prescrit, on débarrassait le malheureux de ces insectes, d'abord en passant sur son corps quelque instrument tranchant qui les déchirait, (car il est impossible de les détacher autrement, tant ils s'attachent avec force) ensuite au moyen d'ongtions et de drogues qui calmaient les douleurs, empêchaient l'inflammation et enlevaient peu-à-peu les débris des fourmis. Un grand festin, dont le récipiendaire était le héros, terminait la journée.

La troisième épreuve, comme on le pense bien, l'emportait encore sur les deux premières ; celles-ci du moins n'étaient point mortelles, parcequ'on ne les poussait jamais jusqu'au point où elles auraient pu le devenir ; dans la dernière, il n'était pas rare de voir l'aspirant perdre la vie sous l'excès de la souffrance. Voici en quoi cette épreuve consistait. On soutenait à trois pieds de terre, au moyen de pieux droits, une claie de roseaux assez longue et assez large pour qu'un homme pût s'y étendre ; on la couvrait d'un tas de feuilles vertes de platane ; ces feuilles ont deux ou trois pieds de long sur un pied ou un pied et demi de large. Le récipiendaire se couchait de son long et sans vêtement sur ces

feuilles, après quoi on le couvrait de la tête aux pieds d'une couche de feuilles semblables, épaisse au moins de deux pieds; pour qu'il pût respirer, on plaçait dans sa bouche un tube, un roseau creux qu'il traversait ce lit de feuilles, lui permettait d'aspirer l'air extérieur. Toutes ces dispositions prises, on allumait sous la claie un feu vif et soutenu, ménagé néanmoins de manière à ce que la flamme n'atteignît point la claie. Plus d'une fois le récipiendaire périssait étouffé, mais la mort valait mieux à ses yeux que la honte: il n'avait pas donné le moindre indice de ce qu'il souffrait, n'avait pas exhalé la plus légère plainte. Dans ce cas on lui rendait les honneurs funèbres de la manière la plus honorable et la plus pompeuse, car on n'avait pas de reproches à faire à sa mémoire; mais s'il résistait à l'épreuve, c'était le signal des fêtes, et toute la nation y prenait part.

C. R.

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 22 MARS 1859.

LES INDES.

Me voilà donc une seconde fois avec mes Indes. Du moins n'ai-je pas aujourd'hui M. le Gérant à mes trousses: loin de là, il m'a même donné la liberté de m'étendre aussi longuement qu'il me plaira. Toutefois je n'abuserai pas de sa libéralité, bien convaincu que la brièveté est une très-grande qualité dans des écrivains de notre force, et qu'elle fait pardonner mille autres défauts. J'essaierai donc de vous donner, en aussi peu de mots que possible, les causes généralement reconnues de l'insurrection indienne.

Je ne sais quel écrivain disait il n'y a pas longtemps, en parlant des Anglais: "C'est un peuple de marchands." Assurément cet écrivain avait bien saisi leur caractère dominant, et il ne pouvait mieux le définir que par ces mots à la fois si simples et si vrais. L'Angleterre est en effet la nation marchande par excellence; elle cherche avant tout l'intérêt de son commerce. Si elle traverse les mers pour aller fonder au loin des colonies, si elle va former des empires aux extrémités de la terre, la première pensée qui l'anime est une pensée de gain et de profit.

C'est surtout à l'égard des Indes que l'Angleterre a manifesté cet instinct commercial qui, s'il n'exclut pas tout-à-fait les nobles pensées qu'une nation chrétienne et éclairée doit d'abord essayer de réaliser, lorsqu'il s'agit de coloniser un pays,

les relègue cependant au second rang et les force de marcher ignominieusement à sa suite. Au lieu de donner aux Indes un gouvernement modéré, propre à se concilier l'amour et l'estime de ses sujets, au lieu de s'occuper par-dessus tout à répandre parmi eux les bienfaits de la civilisation et du Christianisme, au lieu d'introduire enfin dans les Indes tous les éléments qui constituent une nation forte et intelligente, l'Angleterre s'est précipitée sur sa conquête comme sur une proie long-temps convoitée et en a fait l'aliment de son insatiable avidité.

Mais pour satisfaire à son gré les exigences de ses appétits lucratifs, il lui a fallu employer la tyrannie, et voilà le principe de la révolte. Si nous en croyons certains écrivains même anglais, la cause de l'insurrection serait dans un despotisme brutal et égoïste qui aurait caractérisé la domination des Anglais dans les Indes, et surtout dans l'affreux système de la torture que l'Angleterre ne se serait pas fait scrupule d'appliquer à maintes reprises, en dépit de la civilisation moderne dont elle se vante d'être la propagatrice. On reconnaît, il est vrai, que la faute retombe aussi sur les particuliers qui ont voulu s'enrichir par toutes sortes de moyens. Mais, au dire de ces mêmes écrivains, le gouvernement lui-même n'est-il pas grandement coupable en ce qu'il n'a pas veillé sur la Compagnie et sur ses associés, en ce qu'il s'est montré indifférent toutes les fois qu'il s'est agi de civiliser ces millions d'idolâtres?

Parmi les Anglais eux-mêmes, des voix accusatrices se sont élevées pour flétrir à la face du monde une conduite aussi révoltante. Longtemps avant la guerre l'amiral Napier écrivait ces remarquables paroles: "Non! non! je ne vous concéderai pas que nous sommes forts, justes ou régulièrement constitués, ou que nous ne prenons au peuple que ce que la loi nous autorise à lui prendre, ou que nous payons tous les mois. Nous nous payons nous-mêmes, oui, mais non pas les autres...."

"Vous ne pouvez pas savoir cela, dans votre bibliothèque de Calcutta; mais moi qui traverse tous les districts, tantôt à pied, tantôt à cheval, j'ai vu depuis des années les choses les plus indignes...."

"Il n'est pas un régiment dont la marche ne soit une série d'horribles oppressions, et ce n'est non par le fait de l'indiscipline des soldats, mais par le fait du système du gouvernement.

"Nous l'arrachons (l'Indien) de force à sa charrue, lui et ses bœufs, et nous l'obligeons à faire des marches de plusieurs milliers de milles pour transporter les bagages des régiments; il perd sa récolte, ses terres restent en friche, sa famille périt,

ses bœufs surmenés par nos soldats tombent sur la route; et il ne reçoit pas une obole pour cela; son chariot brisé est abandonné sur la route, et on lui en fait traîner un autre dont le maître a pris la fuite de désespoir. Et, après six ou huit mois,—j'en sais pour qui ce supplice a duré des années,—on le renvoie ruiné à sa demeure, où il vivait si heureux et si tranquille avant notre passage...."

Après des témoignages aussi péremptoirs, et de la bouche de ceux qui devraient avoir intérêt, ce semble, à pallier autant que possible des choses malheureusement trop vraies, il n'y a plus lieu au doute: on est autorisé à dire que l'insurrection des Cipayes est due et uniquement due au vice de l'organisation gouvernementale des Indes, au mépris des premiers principes de justice, d'humanité et de religion qui doivent présider à la civilisation d'un empire.

Le germe de la révolte avait donc été déposé par les Anglais eux-mêmes, dès le premier moment où leur avide cupidité avait pénétré dans les Indes. Ce furent eux aussi qui en favorisèrent les secrets développements, qui en provoquèrent, indirectement peut-être, la tardive mais redoutable manifestation. Lorsqu'au commencement de l'été de 1857, elle leva enfin la tête et arbora fièrement son sinistre étendard, il ne faut pas croire qu'elle fut le résultat d'un mouvement spontané et irréfléchi. Elle était depuis longtemps préparée; elle n'attendait plus que l'occasion favorable pour sortir du silence: semblable à une mine terrible qui contient tous les éléments nécessaires à sa formation, et qui attend, pour éclater et produire ses ravages, que le feu soit mis à la mèche.

Cette occasion, les Cipayes ne tardèrent pas à la trouver. Le gouvernement anglais faisait distribuer des cartouches à un régiment d'Indiens cantonné à Meerut. Ceux-ci prétendirent que ces cartouches étaient enduites de graisse de porc et de vache. Or leur religion leur défend l'usage de cette graisse, et il suffit que l'un d'eux en ait mangé la plus petite parcelle pour être déchu de sa caste, ce qui est pour eux le comble du déshonneur. Les officiers anglais essayèrent en vain de les persuader que rien d'impur n'entraît dans leurs cartouches; ils persistèrent dans leur opinion. Pour éprouver leur obéissance, les Anglais leur ordonnèrent de tirer, cinq seulement obéirent. Ceux qui avaient refusé furent jugés par une cour martiale et condamnés à plusieurs années de prison. Ce fut là le signal de la révolte: de Meerut elle s'étendit peu-à-peu dans plusieurs cantons et devint bientôt formidable.

Pour résumer en deux mots: la cause de la guerre des Indes a été la mauvai-

se administration de l'Angleterre, l'affaire des cartouches en a été le prétexte.

REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

De temps en temps on s'occupe au Parlement des moyens de réprimer l'intempérance, cette plaie hideuse de la société. Les avis ont toujours été partagés, excepté sur le fond de la question, savoir, qu'il faut faire quelque chose. Mais qui attachera le grelot au cou du monstre dévorant ? Les uns veulent que ce soit un tarif très élevé sur les liqueurs enivrantes, d'autres ont confiance dans cette loi sévère appelée *Maine liquor law*, du nom de l'État où l'on a tenté de supprimer l'intempérance par la force de la loi ; quelques-uns disent que le meilleur moyen d'empêcher l'ivrognerie, c'est d'encourager l'importation des bons vins ; ceux-ci, avec plus de raison, pensent que toute législation est impuissante si la religion ne vient à son secours. Quoiqu'il en soit, on s'est fort occupé de cette question depuis jeudi, à propos d'un nouveau bill. M. Brown a présenté de la part de 5,000 Torontoniens ou Torontouans, une pétition de 85 pieds de long pour appuyer cette mesure ; cette requête a été suivie d'une autre qu'a présentée M. Morisson au nom des habitants de *Coldwater* !

Le bill de M. Langevin pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Québec, court, dit-on, de grands risques. La clause qui étendait les pouvoirs de la Corporation bien au-delà de ses limites actuelles, a déjà reçu son coup de grâce.

Le grand objet de l'attention publique a été la discussion du nouveau tarif proposé par M. Galt. Beaucoup d'articles importés dans le pays ne payaient pas un impôt proportionné à leur valeur, mais le taux était uniforme pour tous les articles de même espèce ; par exemple, tous les vins, bons ou mauvais, forts ou légers, communs ou rares, payaient un même droit par bouteille, c'est ce qu'on appelle *tarif spécifique*. M. Galt a voulu y substituer un droit *ad valorem*, c-à-d, proportionné à la valeur de chaque objet en particulier, en sorte qu'une bouteille de vin rare qui vaut dix chelins, paye un droit double d'une bouteille de vin commun qui vaut une piastre. A part de cela, le nouveau tarif est exposé à froisser bien des intérêts en augmentant ou diminuant les droits d'entrée déjà existants, et en imposant de nouvelles taxes sur des articles libres depuis plusieurs années. Les buveurs de thé surtout se récrient contre l'impôt de 15 par cent auquel est soumis cet article de *première nécessité*. Les libraires réclament contre l'impôt de 10 par cent sur les livres.

Il en est résulté, comme au reste M. Galt s'y attendait, une opposition que l'on a crue un moment assez forte pour renverser le Ministère ; mais il paraît que les mesures financières de M. l'Inspecteur-Général seront adoptées avec de légères modifications, auxquelles il ne reste pas lui-même étranger. Cette discussion nous a fourni un bel exemple de cet adage dont le bon L'Homond a fait une règle de notre grammaire latine : *Tot capita, tot sensus*. Tandis que les uns crient que le nouveau tarif va sauver le pays et mettre fin à de criantes injustices, d'autres s'évertuent à dire que c'est une monstrueuse

iniquité qui va consommer la ruine de notre commerce. Qui croirons-nous ? Une majorité de 13 a rejeté l'amendement proposé par M. Buchanan et admis en principe les droits *ad valorem*.

Au Conseil Législatif, une majorité de 26 contre 13 a rejeté la motion de M. Armand, et a ainsi approuvé le Ministère dans sa résolution de commencer immédiatement les constructions nécessaires au Gouvernement dans Ottawa.

Le 16 mars, les différents ministres ont envoyé à tous les employés de leurs départements respectifs, un avis qu'ils eussent à se tenir prêts pour suivre le Gouvernement à Québec de bonne heure ce printemps. Bienvenus, Messieurs !

Mais, à propos de cette translation du siège du Gouvernement, avez-vous lu dans le *Journal de Québec* une résolution de notre Conseil de Ville ? Je vous la livre sans commentaire. Dans l'assemblée du 14 mars, il a donc été résolu par la Corporation " Que ce Conseil est d'opinion que l'Université-Laval agirait contre ses intérêts si elle mettait ses édifices à l'usage de la Législature de cette Province ; que ce Conseil néanmoins espère sincèrement que les Directeurs de cette Institution ne persisteront pas à les refuser, si leur refus doit empêcher le Gouvernement de se fixer dans cette ville pour les quatre années prochaines ; et qu'une copie de cette résolution soit respectueusement soumise au Recteur de l'Université pour sa sérieuse considération." X. Y. Z.

ERRATUM.

Dans la poésie du N° 12, 2e. Strophe, au lieu de

Les refrains du berger sur la colline,

lisez :

Les refrains du berger chantant sur la colline

ERIN GO BRAGH.

La St. Patrice, fête nationale de l'Irlande, a été célébrée avec la plus grande pompe jeudi dernier. Une messe solennelle, avec musique, fut chantée par M. le grand-vicaire Cazeau. Le sermon de circonstance fut prêché par le Rév. M. Thomas Quin, prêtre de Providence, Rhode-Island. Cet ancien élève du Séminaire, encore au début de sa carrière, doué de talents remarquables, mais surtout plein d'un noble patriotisme, s'est montré digne de sa réputation d'orateur distingué, et a parfaitement répondu aux espérances que l'on avait conçues de lui. Sa Grandeur Mgr de Tloa et un grand nombre de prêtres honoraient la cérémonie de leur présence. A l'issue de la messe, les enfants d'Erin, étendards et bannières déployés, et au son de la musique, ont parcouru les principales rues de la ville, puis se sont dispersés en faisant des vœux pour le bonheur de leur chère patrie.

Il n'y a pas de fête nationale qui se célèbre en autant de lieux divers que la St. Patrice. Les enfants de l'Irlande, dispersés dans toutes les parties du globe, s'unissent de cœur et d'esprit pour célébrer en ce jour la fête de leur glorieux patron. Depuis les rives de l'Indus jusqu'aux bords du St. Laurent et du Mississipi, depuis les sables de l'Afrique jusqu'aux vastes plaines de l'Amérique, brillent partout le même zèle et le même enthousiasme. Que de vœux, que de souhaits faits en ce jour pour la liberté de l'Irlande!!!....

Ces vœux, ces prières de tout un peuple demeureront-ils stériles ? La voix de l'Irlande n'est-elle destinée qu'à faire entendre des plaintes et des gémissements ?

Si trois siècles de douloureux martyre peuvent être de quelque poids dans les destinées d'un peuple, n'avons-nous pas raison d'espérer que l'astre de l'Irlande, sortant des nuages sombres et obscurs dont la persécution, avec son cortège de misère et de famine, l'a enveloppé, viendra de nouveau reparaitre sur cet horizon où il répandait autrefois une lumière si glorieuse et si bienfaisante ? Oui, l'Irlande sera libre ; ses enfants dispersés verront un jour les rivages de la patrie ; ses vertes collines re'entiront de leurs chants de liberté ; réveillées à ce bruit inaccoutumé, les mânes de leurs pères tressailleront dans leur tombe silencieuse, à ces cris de joie et de triomphe.

UN ENFANT D'ERIN.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

J. Gagné, en version latine et en thème grec.

M. Bouchard, en thème latin, et en version grecque.

M. Chabot, en thème grec.

SECONDE.

P. Savoie, en vers latins.

N. Bégin, en version grecque.

TROISIÈME.

L. Gauthier, en vers latins et en thème.

A. Gosselin, en version latine.

QUATRIÈME.

Joseph Pelletier, en version, en thème et en vers latins.

F.-X. Fienette, en thème grec.

CINQUIÈME.

L. Langis, en traduction, en leçons, en version latine, en thème latin, en exercice français.

SIXIÈME.

Aug. Proulx et G. Côté, en thème.

Ds. Sheridan et A. Papineau, en version.

A. Papineau et G. Côté, en français.

SEPTIÈME.

C. Lacombe, E. Couture, A. Mercier et C. Gingras, en exercice français.

C. Gingras, en thème.

L. Sansfaçon, en version.

Dn. Sheridan, en exercice anglais.

HUITIÈME.

F. Bernier (3 fois), D. Brochu et E. Dussault, en français.

ILE DU PRINCE EDOUARD.—Le Capitaine George Dundas est nommé successeur de Sir Dominique Daly dans le gouvernement de cette île. Il doit s'y rendre vers le 1er mai.

ETATS ROMAINS.—Le territoire des Etats Romains présente une superficie de 41,285 kilometres, dont la partie montagneuse occupe environ les deux tiers ; la partie boisée en couvre un peu plus du cinquième.

La population, qui était en 1850 de 3 millions 6,771 habitants, a été portée dans le recensement de 1858 à 3 millions 124,668, chiffre qui constituerait un accroissement de 117,897 habitants, et donnerait pour moyenne environ 75 habitants par kilomètre carré. Cette population est répartie entre 20 provinces, 181 gouvernements et 232 communes.

Le pays, essentiellement agricole, est divisé par l'Apennin en deux versants. La partie que baigne l'Adriatique réunit sur un territoire éminemment fertile tous les éléments d'une culture riche et variée, tandis que la partie qui borde la Méditerranée offre un aspect nu et stérile, des terrains incultes, marécageux et généralement désolés. Le morcellement de la propriété qui est très divisée, domine sur le premier versant, la grande propriété prédomine sur le second. Bien que l'industrie manufacturière ait fait depuis quelques années, dans les Etats pontificaux, de sensibles progrès, elle est encore peu avancée. Les Etats romains reçoivent du dehors une grande partie des objets manufacturés nécessaires à leur consommation, et n'expédient en échange que des produits bruts ou à peine dégrossis.

Les principaux articles importés sont les tissus de toutes sortes, la mercerie, les glaces, les passementeries, etc. L'exportation consiste en grains, bestiaux, chanvre peigné, soie grège, etc. Toutefois, malgré l'infériorité industrielle des Etats romains, le chiffre des importations n'y excède pas de beaucoup celui des exportations.

Il y a vingt ans environ, la différence s'élevait encore à 6 millions 456,000 fr. En 1856, elle se réduisait à 904,000 fr., la somme des importations se trouvant portée sur les relevés de la douane à 9 millions 797,822 scudi (52 millions 712,000 fr.), et celle des exportations à 9 millions 685,283 scudi (52 millions 108,000 fr.). Les deux sommes réunies donnaient un total de près de 105 millions de francs.

Le gouvernement ayant diminué dans une proportion notable, par édit du 6 mai 1856, les droits d'entrée sur un grand nombre de marchandises, cette mesure a eu pour effet de faire monter l'année suivante, c'est-à-dire en 1857, les importations à 12 millions 607,432 scudi, et les exportations à 11 millions 625,355, soit en total, à 24 millions 253,787 scudi, ou 130 millions 590,000 fr.

(Annales du Commerce extérieur.)

Le 24 janvier l'Université de Moscou a célébré son 104^e jubilé. D'après le compte-rendu de l'année dernière, elle a été fréquentée par 1760 étudiants, dont 67 appartenaient à la section d'histoire et de

philosophie, et 258 à celle de la physique et des mathématiques; 442 à la faculté de droit et 993 à celle de médecine.

ANTIQUITÉS CANADIENNES.

LETTRE DU SIEUR DE LA TOUR AU ROI LOUIS XIII.

Du port de Someton * en la Nouvelle France, le 25 juillet 1627.

Sire, Depuis l'âge de 14 ans que le Sieur de la Tour mon pere me mesna en ce pays de vostre Nouvelle France, où j'ay séjourné jusques à présent que j'ay atteint l'âge de 34 ans, et que j'ay esté constraint, par le mauvais traitement que nous auons receu des Anglois, viure ainsy que les peuples du pays, et vestus comme eulx, chasser à force les bestes, et pescher les poissons pour viure, attendant quelque secours de France, qui par la grace de Dieu nous est arriué, et receu l'honneur d'auoir commandé en l'enseigne et la lientenance de feu Sieur de Poutrincour jusques a sa mort, lequel par son testament il m'a fait la faueur de me constituer en son lieu et place, et laissé la place et l'esquipage, dont ie me suis acquitté pour le seruiçe de V. Maiesté le plus dignement qu'il m'a esté possible, sans que depuis quatre ans qu'il est mort, j'aye reçu aucun secours ny souslagement de personne. Au contraire j'ay esté et suis poursuiuy jusques a la mort par ceux de la Grande Riuere qui se disent françois; mesme ie suis en butte pour estre connu des Anglois qui ont dessein de me faire quitter le pays, à cause de l'amitié et alliance des peuples du pays. A ce subyet ie supplie tres humblement V. Maiesté de recepioir l'advis que ie donne, qui vient de lieu et de personnes veritables, que les Anglois habituez en la riuere de Quenebequi et Chouacouet proche de la Virginie, et voysins de nostre habitation de deux cents lieus sur la mesme coste, qu'ils ont charge et dessein de se saisir du pays de la Nouvelle France et s'approprier la pesche des moulues, sec et vert, et traicte de la pelletrie et en priuer les François du tout, et doibvent venir faire vn effort contre moy et ruyner ma place, a quoy ie me suis préparé avecq cent familles de mes alliez, peuples du pays, et ceux que j'ay d'ordinaire avecq moy, et ma petite troupe de françois avecq trois moyennes barques, de quoy ie me suis mainteü et espere maintenir pour le seruiçe de V. Maiesté pour la conseruation du pays, ou y mourir avecq gloire si j'auois autant de force que j'ai de courage. Ie ne puis auoir d'autre recours que supplier tres humblement V. Maiesté de ne laisser perdre vn si beau et bon pays, qui est plein de si beaux bois, capable de bastir si grand nombre de vaisseaux que l'on scauroit de-

* Aujourd'hui Seal Island.

sirer; les mines de fer et d'acier y sont si frequentés, et le cuire pour fondre les canons, et tant d'autres commoditez que produit cette terre, et mer et riuere qui produit si grand nombre de poissons que la France en reçoit un grand souslagement, et s'en peut faire de grands profits avec la traicte de pelletteries, s'il plaist à V. Maiesté me tant honorer de commander qu'il me soit donné et déliuré commission pour la conseruation de la coste de l'Acadie, avecq deffense à tout aultre de me troubler, ainsy qu'il sera advisé par le Conseil de V. Maiesté. Recepvant cest honneur ie feray voir par effect que j'employray ma vie et celle de mes amis et alliez pour le seruiçe de V. Maiesté. Le Sieur de la Tour mon pere en fera la poursuite auprès de V. Maiesté, pour me l'apporter audit pays de la Nouvelle France, à qui j'escriy particulièrement de tout. Ie concluds par ma tres humble priere enuers Dieu le Createur de donner à V. Maiesté tres longue et heureuse vye et accroissement de felicité, d'honneurs et de biens en vos royaumes.....

DE LA TOUR.

Au Roi.

Monsieur Perrault, auteur d'une petite Histoire du Canada et longtems Protonotaire à Québec, était un homme d'une rare franchise de caractère. Un jour, un anglais, haut placé dans la société, entra dans son bureau, le chapeau sur la tête, et lui demanda avec le sans-gêne d'un homme qui se croit supérieur, de lui dire ce que l'on entend par *découvert* ou *donner du découvert*. Mr. Perrault le lui explqua et satisfait, ce Monsieur se préparait à partir.—Mais ce n'est pas tout, ajouta Mr. Perrault, on entend encore par *découvert* une règle de la politesse qui oblige une personne à se découvrir lorsqu'elle entre dans les appartements d'une personne respectable.—Et l'Anglais se retira *entièrement* satisfait.

ENIGME.

Je parle bien en vain si l'on ne m'envisage :
Mon silence est ma voix, ma forme est mon langage.
Ce qu'on m'a dit, lecteur, c'est moi qui te le dis;
Tu dis ce que je dis, dis-moi dono qui je suis.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse M. A. Nantel.
A St. Hyacinthe M. F. Rainville.
A Ste. Anne M. Ls. Fournier.
Au Collège Joliette M. J. D. Bélanger.
A l'Assomption M. M. Legaré.
A la Petite-Salle M. A. Gosselin.
Chez les Externes . . . MM. F. Gagné,
P. Doherty.

N. M. HUOT, Gérant.